

Forum CC



La FMH ne soutient pas la propharmacie

Monsieur le Président, cher Collègue,
Comme vraisemblablement bon nombre de membres de la FMH, j'ai été étonné des propositions faites dans la presse (Tages-Anzeiger du 9 octobre 2010) par notre vice-président le Dr Gähler concernant la remise de médicaments au cabinet médical. Il préconise en effet la propharmacie, mais seulement avec une rémunération désormais forfaitaire (couvrant commandes, stockage et gestion des médicaments) pour le médecin dispensant, et facturée par les grossistes. Autant annoncer la fin de la propharmacie, elle qui a pourtant fait ses preuves! Pour nous, membres et médecins de la base, c'est là un scénario surprenant; nous devons apprendre par la presse non spécialisée quel sera l'avenir de la propharmacie du point de vue de la FMH. Je me sens complètement mis à l'écart, comme certainement de nombreux membres de la Fédération des médecins suisses. Outre les intentions de la FMH décrites par le Dr Gähler, divers faits relatés par l'article du Tages-Anzeiger sont erronés à l'instar du bénéfice de la propharmacie chiffré à 106 000 francs en moyenne, alors que le revenu AVS moyen des médecins de premier recours, avec ses 189 000 francs, est bien connu; ceci signifierait que le travail du médecin ne serait rémunérée que par un revenu de 83 000 francs par an. Ces chiffres seraient à eux seuls un scandale. Les médecins qui remettent des médicaments onéreux auraient un revenu encore plus élevé; ces affirmations sont stupides et erronées, puisque ces médecins seraient tout simplement priés par les caisses-maladie d'effectuer des remboursements pour des critères d'économicité. Il aurait été plus judicieux de la part du Dr Gähler de renvoyer à la statistique de san-

tésuisse relative aux coûts moyens des médicaments. Cette statistique démontre clairement que les coûts des médicaments sont les plus bas dans les cantons pratiquant la propharmacie, puis dans les cantons mixtes pratiquant la propharmacie et la prescription, et enfin dans ceux qui connaissent uniquement la prescription. Que les plus hautes instances de la FMH s'expriment d'une telle façon dans la presse non spécialisée est, à mes yeux, déplacé, peu réjouissant et particulièrement dégradant pour tous les membres de notre association.

Dans le numéro 41 du Bulletin des médecins suisses [1], vous avez vigoureusement répliqué à notre confrère Sorg de Wallisellen que dans une démocratie, le respect des instances statutaires et de leurs compétences avait la première priorité. Nos patients, citoyens de notre pays, se sont exprimés dans les urnes à plusieurs reprises et en nombre en faveur de la propharmacie actuelle, pratique et ayant fait ses preuves, à l'instar du canton de Zurich; la démocratie officielle est-elle sans valeur à vos yeux et à ceux des cadres de la FMH?

Dr Hans Baumann, Bassersdorf

1 De Haller J. Réponse. Bull Med Suisses. 2010;91(41):1604.

Réponse

La FMH soutient totalement la propharmacie

Cher confrère,
C'est avec plaisir que nous répondons à votre lettre ouverte; nous aimerions clarifier plusieurs points qui manifestement semblent être des malentendus.

Permettez-nous tout d'abord de vous assurer que la FMH apporte son soutien total et entier à la propharmacie. C'est dans ce sens que plusieurs experts ont développé, en colla-

boration avec un groupe de travail largement représentatif, un modèle de rémunération qui permet de reporter la «prestation» de la remise de médicaments dans le tarif TARMED, et ce indépendamment de la marge. Ce modèle a également pour but de réfuter sans ambiguïté le reproche infondé des incitations négatives. L'objectif déclaré du nouveau modèle consiste à reporter les revenus actuels dans le tarif, par le biais de prestations correspondant à la remise de médicaments.

Le Comité central de la FMH et l'Assemblée des délégués ont adopté expressément ce modèle de rémunération indépendant de la marge, de même que la prise de position claire de la FMH en faveur de la remise de médicaments au cabinet médical. Après avoir longuement discuté du modèle et des prochaines étapes, ces deux organes statutairement compétents de la FMH ont décidé d'ouvrir des négociations avec santésuisse. C'est d'ailleurs bien là un exemple de la démocratie qui, effectivement, nous tient véritablement à cœur!

Ces décisions ont fait l'objet de plusieurs articles dans la rubrique «Information tarifaire importante» du BMS 2010 (3, 5, 13/14, 16, 26/27). Nous serions reconnaissants que vous accordiez la même attention à la lecture de notre revue officielle qu'à celle des articles paraissant dans la presse. Par ailleurs, les chiffres cités par le Tages-Anzeiger ne proviennent pas de la FMH. Pour les articles de journaux, notre influence se limite – malheureusement – à vérifier l'exactitude des citations.

Nous sommes convaincus qu'un modèle de rémunération innovateur et indépendant de la marge permettra de garantir de façon durable l'avenir de la propharmacie, un service efficace et sûr pour le patient. Nous vous remercions d'en prendre bonne note.

*Dr Jacques de Haller, président de la FMH
Dr Ernst Gähler, vice-président de la FMH,
responsable Tarifs et Conventions*